

La France, Abd-El-Krim et le problème du Khalifat (1924-1926).

Remarques à propos de quelques archives inédites

Jacques Crémadeills

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Crémadeills Jacques. La France, Abd-El-Krim et le problème du Khalifat (1924-1926). Remarques à propos de quelques archives inédites . In: Cahiers de la Méditerranée, n°6, 1, 1973. Aspects et prolongements de la guerre 1914-1918. En marge de la guerre du Rif : le problème du Khalifat. Les guerres dans le comté de Nice au XVIIIesiècle. pp. 48-77;

doi : <https://doi.org/10.3406/camed.1973.1375>

[https://www.persee.fr/doc/camed\\_0395-9317\\_1973\\_num\\_6\\_1\\_1375](https://www.persee.fr/doc/camed_0395-9317_1973_num_6_1_1375)

---

Fichier pdf généré le 12/05/2018

LA FRANCE, ABD-EL-KRIM ET LE PROBLEME DU KHALIFAT  
1924 - 1926

---

Remarques à propos de quelques archives inédites

A l'occasion de recherches personnelles aux Archives Nationales de Rabat, nous avons mis à jour un certain nombre de documents émanant de la Résidence Générale et relatifs aux problèmes soulevés par la question du Khalifat dans les années 1924-1926.

Il n'est évidemment pas dans notre objectif de traiter l'ensemble du problème du Khalifat. Notre but sera simplement de voir (ou d'essayer de voir) quelle fut la politique adoptée par la France et dans quelle mesure le problème général du Khalifat put se superposer aux problèmes particuliers des possessions coloniales (musulmanes) françaises, notamment au Maroc, pendant la guerre contre ABD-EL-KRIM.

N. B. - Les Archives Nationales de Rabat n'étant ni répertoriées, ni classées, ni inventoriées, nous avons pensé qu'il était nécessaire de donner les références d'identification de ces documents de la manière la plus complète possible ; d'autre part, nous donnons de larges extraits de ces documents inédits.

A - LE PROBLEME DU KHALIFAT JUSQU'EN 1924

Cette question est certainement l'une de celles qui ont provoqué le plus de controverses à l'intérieur même du monde musulman. Dans l'Etat musulman théorique la souveraineté appartient à une élite, les uléma. Les uléma sont des musulmans "honorables, justes et instruits" qui, seuls, ont le pouvoir d'interpréter le Coran, d'interpréter la Tradition et de décider souverainement dans les cas non prévus par les deux sources de la législation. Pour assurer le gouvernement les uléma élisent un mandataire nommé Khalife ou Imam. On appelle aussi de ce dernier nom le musulman qui préside à la prière et par extension celui qui préside aux destinées de l'Etat.

Le Khalife a le devoir d'appliquer la loi religieuse telle qu'elle est élaborée par les uléma d'après les textes sacrés. S'il manque à ce devoir, il peut être déposé par ceux qui l'ont nommé. Il n'est donc que le mandataire des Croyants chargé non de définir la Loi, mais de l'appliquer.

Cette théorie a été fortement influencée par la conception de l'empire romain et de l'empire byzantin. Le Khalifat orthodoxe fit place à un compromis entre sa forme théocratique primitive et la conception byzantine.

Après le Khalifat umayyade de Damas et la lente désagrégation du Khalifat abbasside de Bagdad, des Khalifats indépendants apparaissent, comme ceux de Cordoue et du Caire. En 1517, le Sultan ottoman Selim I conquiert l'Egypte et amène à Constantinople le dernier khalife abbasside ; il l'oblige à se démettre du Khalifat : le khalifat turc commence. Mais nulle part on ne trouve trace d'une cession du Khalifat faite par le dernier abbasside au sultan turc : l'invention de cette cession semble d'origine chrétienne. Bien plus, le Grand Turc n'osait pas prendre le titre de Khalife que tous les musulmans regardaient comme le privilège des Arabes et du peuple arabe. On ne trouve ce titre, avec une portée officielle, dans aucun acte avant le traité de Kaïnardji en 1774

entre Abdul Hamid I et Catherine II. Ce n'est qu'un siècle après, dans la constitution de 1876 que Abdul Hamid II prit le titre de Khalife de l'Islam et, même dans les traités italo-turc de 1912 et turco-bulgare et turco-grec de 1913, le mot de Khalife ne figure pas dans les actes turcs.

Mustapha Kemal laïcise l'Etat, commence par séparer le Khalifat de l'Empire et enfin supprime le Khalifat. Auparavant, pendant la guerre, il faut noter le regain de panislamisme soutenu par la Grande-Bretagne qui s'efforce de confisquer le Khalifat à son profit.

C'est sur une telle analyse des faits que la France va fonder sa politique et déterminer sa position vis-à-vis du problème du Khalifat : "... nous n'avons aucun intérêt à tenter une unification de l'Islam ..."

#### 1 - L'analyse de POINCARE - 1924 (1)

En effet, dit POINCARE, "le panarabisme n'arrive pas à se former, le panislamisme non plus. Les événements montrent la formation d'une nation syrienne, d'une nation turque, mais d'empire musulman, point". Le Hedjaz, appuyé par les Anglais lui semble ne pouvoir "remporter que des succès localisés".

Donc il n'y a pas à considérer l'Islam comme une société homogène qui "va des îles Philippines au Maroc" ... "Ce serait une grande imprudence politique". Chaque Etat musulman semblant vouloir suivre sa destinée, POINCARE pense que chaque pays va revendiquer à plus ou moins brève échéance la désignation d'une autorité spirituelle qui lui sera propre. D'ailleurs, pense-t-il, les faits rejoignent l'intérêt de la France car "... nous n'avons aucun intérêt à tenter une unification de l'Islam français" puisque cette unification pourrait un jour se retourner "contre nous".

Quelle est la situation dans les différents pays musulmans qui intéressent directement ou indirectement la France ? En Syrie la situation est très délicate puisque le chérif Hussein protégé par les Anglais est hostile à la France. Il convient donc de s'opposer à ses

"prétentions religieuses" mais sans que cette opposition paraisse "suscitée par la France".

En Tunisie, la prière était faite jusqu'ici au nom du khalife de Constantinople. Le bey "pourrait être tenté" de se faire proclamer khalife des tunisiens. En accord avec Lucien SAINT, POINCARE suggère que désormais, pour la prière, on emploie en Tunisie la formule employée en Algérie. (2)

Au Maroc, la suppression du Khalifat n'aura certainement pas "d'influence directe sur la situation du pays" ; en effet, "le Sultan se considère comme Khalife ... et ses rapports avec Constantinople n'ont jamais été très étroits". Mais "nous éviterons avec le plus grand soin de rien faire qui puisse servir à l'extension de cette autorité sur les autres parties de l'Afrique septentrionale française".

Ainsi, deux éléments vont déterminer la position de la France sur cette question : la France n'a pas à s'occuper de la question du Khalifat car toute intervention risquerait de provoquer une réaction contraire à l'effet recherché, mais d'autre part la France doit veiller à éviter tout ce qui pourrait ressembler à une tentative d'unification des pays musulmans sous contrôle français.

Cette position de POINCARE est approuvée à la fois par WEYGAND (3) à Beyrouth, Lucien SAINT (4) à Tunis et LYAUTEY à Rabat (5) Il est à remarquer que pour WEYGAND le problème du Khalifat s'inscrit dans un contexte très large de politique internationale, alors que pour SAINT (6) et pour LYAUTEY (7) le problème s'inscrit seulement dans le contexte des problèmes coloniaux français (8).

Les deux aspects du problème se retrouvent dans les instructions de HERRIOT (9). HERRIOT semble privilégier l'aspect international de la question en se référant à la première conférence de Lausanne et au traité de paix avec la Turquie. Il adopte une attitude d'extrême prudence (10) et une position d'attente (11). Et l'on retrouve ici une des constantes préoccupations de la diplomatie française depuis la fin de la

guerre, la lutte d'influence dans le monde musulman entre la France et la Grande-Bretagne (12).

## 2 - Le Maroc et la question du Khalifat - 1924

Au Maroc la question du Khalifat se pose avant même la décision de la réunion d'un congrès sur le Khalifat. En effet, le Sultan est sollicité dès le mois de mars 1924 par l'ancien sultan de Turquie Mehemet VI. LYAUTEY intervint alors de manière fort énergique (13) pour interdire tout rapport même épistolaire, entre les deux souverains et cela pour des raisons de politique internationale : en effet, des rapports officiels entre le sultan du Maroc et l'ancien sultan de Turquie "risqueraient de gêner la politique française vis-à-vis de la Turquie".

C'est le 30 octobre 1924 qu'est connue à Rabat (14) la décision d'une réunion d'un congrès musulman au Caire qui sera chargé de désigner un nouveau khalife. La question prend aussitôt à Paris une importance nouvelle (15) mais les lignes générales de la position française ne sont pas modifiées : HERRIOT s'en tient aux vues de POINCARE et sa position peut se résumer en deux mots : neutralité, expectative. Il demande cependant à LYAUTEY ses "suggestions" ... "plus spécialement du point de vue marocain". Mais quelques jours plus tard (16), semblant redouter que LYAUTEY prenne une position contraire à la sienne, HERRIOT communique à Rabat le point de vue de STEEG (17) qu'il "approuve entièrement". La position du gouverneur général de l'Algérie étant fort catégorique, la réponse de LYAUTEY (18) ne pouvait être que nuancée afin de ne pas se trouver trop à contre-courant de la position officielle du gouvernement. Il est très difficile, d'après cette note, de connaître le sentiment de LYAUTEY sur cette question. Mais on peut remarquer toutefois qu'il n'est pas d'accord avec STEEG et qu'il prend sur le problème strictement marocain une position que l'on peut qualifier d'intermédiaire puisqu'il préconise l'envoi d'un représentant de nationalité non marocaine, connu pour ses attaches (19) avec le Protectorat, pour représenter le Maroc au congrès du Caire. Par ce moyen LYAUTEY pense pouvoir concilier (20) les intérêts supérieurs de la France et les intérêts particuliers du Maroc. Ainsi LYAUTEY s'inscrit-il dans un cadre très différent de celui de HERRIOT, SAINT et STEEG pour lesquels l'intérêt des communautés musulmanes est totalement

subordonné à l'intérêt de la France.

Mais la victoire d'Ibn SEOUD (21) change les données (22) du problème et amène rapidement le report (23) du congrès qui était prévu pour mars 1925. Désormais Paris accorde une attention de première importance au problème du Khalifat et ceci à un double titre : d'une part la victoire d'Ibn SEOUD replace le problème dans le contexte général de la politique au Moyen-Orient, d'autre part un nouvel élément entre en jeu pour la France : ABD-EL-KRIM.

## B - LE MAROC ET LE PROBLEME DU KHALIFAT 1925-1926

Désormais, pour le Maroc, se posent trois problèmes concomitants : le congrès du Caire reporté en 1926, le congrès de la Mecque prévu lui aussi pour 1926, les rapports d'ABD-EL-KRIM avec ces deux congrès.

### 1 - Le congrès du Caire

Le congrès de 1925 fut donc reporté à 1926. La nouvelle en est connue à Rabat au début de 1926, mais alors que pour le congrès précédent c'est la France qui avait été avertie officieusement par l'intermédiaire de son ambassade au Caire, cette fois-ci les organisateurs invitent directement (24) Moulay YOUSSEF sans passer par la puissance protectrice, ce qui va mener une évolution sensible dans l'attitude du souverain marocain (25). D'autre part, LYAUTEY évincé, quelle va être l'attitude de STEEG qui, en 1924, avait adopté une position négative à l'égard du premier projet de congrès alors qu'il était gouverneur général de l'Algérie ?

La première remarque que l'on puisse avancer est que Moulay YOUSSEF ne semblait avoir vu en 1924 aucun inconvénient à n'envoyer au congrès pour représenter le Maroc que la seule personnalité de Ben GHABRIT qui, rappelons-le, était algérien. Par contre en 1926 il est

résolument partisan d'envoyer une délégation proprement marocaine. Les documents en notre possession ne permettent pas de donner une explication définitive de ce changement d'attitude de la part du souverain marocain. Cependant, de ce qui précède, on peut retenir deux éléments d'explication: en 1924 les organisateurs du congrès ont invité le Maroc à travers sa puissance protectrice, en 1926 ils ont invité le Maroc sans tenir compte de la position française ce qui a pu amener Moulay YOUSSEF à faire acte de souveraineté (26) ; et enfin LYAUTEY n'est plus là (27), ce qui explique peut-être, non pas encore une manifestation d'indépendance, mais ce que l'on pourrait appeler une manifestation d'autonomie sur une question dont le caractère politique n'était pas évident à priori.

La deuxième remarque, corrélatrice à la première, est que STEEG se montre dans ce cas présent fort indécis (28) et ne trouve d'autre solution que de demander des instructions (29) à Paris, attitude qui contraste avec celles prises par LYAUTEY qui de sa propre initiative interdisait à Moulay YOUSSEF jusqu'à toute correspondance lorsqu'il le jugeait nécessaire (30). Dans ce sens-là, fort bien venue fut l'invitation adressée à ABD-EL-KRIM, invitation qui allait amener le sultan à "boycotter" le congrès.

Il ne semble pas qu'ABD-EL-KRIM ait été invité au congrès dès 1925, quoique la presse française (31) ait fait paraître des informations selon lesquelles une majorité d'Egyptiens avaient l'intention de lui offrir le Khalifat. Il paraît à peu près certain que les organisateurs du Congrès n'ont pas invité ABD-EL-KRIM pour la première session qui n'eut pas lieu en 1925 (32). Par contre, il fut invité pour la réunion de 1926. Les documents d'archives que nous avons consultés ne permettent absolument pas de connaître les motivations qui ont amené cette invitation. On peut simplement noter qu'en 1926 ABD-EL-KRIM est considéré comme représentant légal d'un pays musulman au même titre que le sultan du Maroc.

A quelle date fut invité ABD-EL-KRIM ? On peut avancer les derniers jours de 1925 ; en effet, le ministère des Affaires Etrangères Français informe Rabat de la nouvelle le 25 février 1926 (33) ; or celui-ci avait été averti par l'ambassadeur de France au Caire, GAIL-

LARD, qui lui-même n'avait été mis au courant que par la réponse positive d'ABD-EL-KRIM aux organisateurs. Le moins que l'on puisse dire est que le secret de l'invitation avait été bien gardé.

La Résidence de France à Rabat se trouve devant une situation fort délicate ; en effet, d'une part il lui est impossible d'envoyer des délégués qui siègeront au même titre que les délégués du "rebelle" (34) ce qui reviendrait à reconnaître devant les autres nations la souveraineté d'ABD-EL-KRIM ; mais, d'autre part, il lui est très difficile de ne laisser représenter le Maroc au congrès que par les seuls délégués d'ABD-EL-KRIM, ce qui pourrait éventuellement amener certaines communautés musulmanes à reconnaître ABD-EL-KRIM comme seul représentant du Maroc, risque qui, comme nous le verrons, était réel.

Pour sortir de ce dilemme, le gouvernement français et la Résidence adoptèrent plusieurs solutions qui sont finalement un constat d'échec et surtout d'impuissance puisque la protestation auprès des organisateurs (35) du congrès ne pouvait être qu'inopérante, le contrôle de toutes les routes maritimes (36) conduisant en Egypte très difficile sinon impossible, l'envoi "d'observateurs officieux" (37) sans résultat pour contrebalancer l'influence des délégués officiels du Rif.

De son côté, le Sultan du Maroc réagit très violemment et de sa propre initiative refuse d'envoyer (38) des représentants à un congrès qui accueille des représentants de l'un de ses sujets rebelles. A partir de ce moment là, la question sort du cadre strictement marocain pour être placée par la France dans le cadre général des problèmes politiques coloniaux. Il est à remarquer d'ailleurs que la position française (39) n'a pas évolué depuis 1924 ; elle peut être résumée encore par la formule : interdire à tout prix tout renforcement des liens entre les pays musulmans.

D'ailleurs, les difficultés mêmes rencontrées par les organisateurs du congrès ne pouvaient qu'encourager ces tentatives de "sabotage" par les puissances coloniales. Ces difficultés peuvent être résumées en trois points essentiels : le retrait de la candidature du roi FOUAD qui semblait faire l'unanimité chez les organisateurs quoique l'on puisse noter l'existence d'une opposition (40) dans quelques milieux musul

mans surtout égyptiens, l'arrivée au pouvoir d'IBN SEOUD (41), l'impossibilité de trouver un candidat acceptable (42) par tous ; ces différentes difficultés se trouvent accentuées par des personnages tels que l'émir KHALED qui prend des positions très différentes (43) de celles des organisateurs du congrès et qui se révèle d'autant plus dangereux que son action et sa propagande touchent des milieux musulmans très divers ou très éloignés, tels ceux du Sénégal (44). Dans ces conditions il eut été fort étonnant que le congrès du Caire fut un succès d'autant plus que quelques semaines seulement avant son ouverture IBN SEOUD lançait les invitations pour son propre congrès musulman, ce qui avait pour effet d'accentuer encore les dissensions au sein du monde musulman (45).

Pour toutes ces raisons le congrès fut un échec (46). Les quatre séances furent très agitées et l'on se sépara sans avoir pris une décision sur le Khalifat. Si cet échec, comme nous venons de le voir, semblait probable dans les semaines précédentes, il devenait inéluctable, d'une part à partir du moment où seule une minorité de groupements musulmans s'était rendue au Caire et d'autre part parce que chez beaucoup de délégués les préoccupations politiques étaient plus importantes que les préoccupations religieuses. On peut d'ailleurs remarquer que la commission qui s'était prononcée "contre la possibilité du Khalifat dans les circonstances actuelles" comprenait précisément les plus hautes personnalités religieuses présentes au Caire (47).

## 2 - Le Congrès de la Mecque

Il n'est pas dans notre propos d'étudier le congrès de la Mecque dans son ensemble, mais seulement d'en dégager les éléments qui intéressent le Maroc et, au-delà, la politique française.

C'est en 1925 que le projet de réunion d'un congrès musulman à la Mecque est connu de la France (48). Au départ, seul le problème du statut futur du Hedjaz (49), après la victoire militaire d'IBN SEOUD, devait être étudié. Mais très vite le problème du Khalifat se surimpose au précédent et notamment sous l'influence de milieux musulmans tels que ceux de l'Inde, de l'Egypte rurale ou bien d'hommes politiques comme l'émir KHALED.

Dans les premiers temps, la diplomatie française s'intéresse à ce problème en raison de l'une de ses classiques composantes : l'influence anglaise. Et ceci pour deux raisons semble-t-il : la décision d'IBN SEOUD semble consécutive à ses entretiens avec le général CLAYTON (en tout cas l'appel du roi est lancé aussitôt après les entretiens) et la liste des premiers pays invités (50) (Egypte, Irak, Perse, Afghanistan) montre que les pays sous influence ou domination anglaise formeront l'ossature du congrès. D'où le danger pour la France de voir des décisions prises en fonction des seuls intérêts anglais ; il y avait là de quoi s'inquiéter pour le quai d'Orsay.

Lorsque l'organisation du congrès et surtout lorsque la liste définitive des pays officiellement invités pour le 1er juin 1926 sont connus (51), le danger pour la France s'est aggravé d'un élément nouveau : l'invitation à ABD-EL-KRIM. Heureusement, pour la diplomatie française, les jours de la République du Rif étaient désormais comptés.

### 3 - ABD-EL-KRIM et les Congrès musulmans

Quels furent les rapports d'ABD-EL-KRIM avec les deux congrès musulmans, du Caire et de la Mecque, et au-delà, quels furent ses rapports avec l'ensemble de la communauté musulmane ?

Ainsi se posent deux questions essentielles pour une meilleure connaissance de la guerre du Rif : un problème politique et un problème plus large de solidarité musulmane. Il est encore très difficile sinon impossible de répondre entièrement à ces deux questions ; cependant quelques documents inédits des Archives de Rabat nous permettent d'apporter quelques lueurs sur ces problèmes encore mal connus.

Nous avons déjà vu qu'ABD-EL-KRIM fut invité à participer au congrès du Caire probablement dans les derniers jours de 1925. La première conséquence en est le retrait d'une délégation officielle représentant le Sultan du Maroc ; immédiatement après la France et la Résidence décident d'empêcher par la force (52) l'arrivée des délégués rifains au Caire. Le consul de France à Tanger est chargé de surveiller les embar-

quements vers Gibraltar (53) (on peut noter une fois de plus la peur du rôle que pourraient éventuellement jouer les Anglais), le gouvernement français faisant surveiller le port de Marseille et l'ensemble des ports algériens et tunisiens (54). Les Rifains conscients de la surveillance dont ils sont l'objet décident de ne pas envoyer des délégués mais de mandater des Egyptiens pour les représenter (55). Ce courrier est intercepté à Tanger et photographié par le Service du Renseignement Espagnol (56). Auparavant, le Service du Renseignement Français avait intercepté un télégramme d'ABD-EL-KRIM au Caire (57) par lequel il demandait à se faire représenter. Ainsi ABD-EL-KRIM fut-il représenté au congrès du Caire par le Cheikh SIDI HOSSEIN OUALI EL ALAOUI EL HOSSEIN EL KADIMI et SI MOHAMED KHARADJ EL MENIAOUI, l'un d'El Azhar, l'autre Président de la société des Uléma du Caire. Il y a peut-être lieu d'ajouter qu'ils ne furent pas les seuls à représenter le Maroc puisque le Cheikh de la Confrérie des Derkaoua y assista "à titre personnel" dit-il, alors que les Français le soupçonnèrent un moment (58) d'être un agent d'ABD-EL-KRIM. Finalement, il reçut l'autorisation de se rendre au Caire lorsque l'on sut qu'il était en fait un agent des Espagnols (59).

Au congrès de la Mecque, ABD-EL-KRIM fut invité en tant que souverain du Maroc, alors que le Sultan ne reçut jamais d'invitation. Les archives ne permettent pas pour l'instant de connaître les raisons de la position politique prise ici par IBN SEOUD. Mais le fait est que pour certains musulmans au moins, le seul représentant légitime du Maroc est ABD-EL-KRIM, puisque le Sultan n'est que le "Sultan des Français".

Ainsi donc se pose le dernier problème que nous voudrions évoquer, problème qui nous semble fort important mais qui malheureusement reste assez obscur : quelle place occupe ABD-EL-KRIM dans ce que l'on pourrait appeler les problèmes de solidarité musulmane ? Dans quelle mesure la guerre du Rif et ABD-EL-KRIM eurent-ils un écho dans le reste du monde musulman ?

Divers historiens ont apporté quelques réponses à ces deux problèmes ; les Archives de Rabat nous permettent d'apporter des éléments de connaissance supplémentaires. Nous avons déjà vu qu'au niveau

le plus officiel ABD-EL-KRIM fut reconnu, en fait, comme souverain d'un Etat indépendant à la fois par les plus hautes autorités religieuses du monde musulman (congrès du Caire) et les plus hautes autorités politiques de ce même monde musulman (congrès de la Mecque).

Mais ce qui est peut-être plus intéressant, c'est le réflexe de solidarité des masses musulmanes dont nous trouvons au moins trois témoignages : en Egypte des collectes pour les secours aux blessés rifains sont organisées par les promoteurs du congrès et les dons semblent avoir atteint une certaine importance ; d'autre part existent aussi des secours financiers (60), tel ce chèque de 2 000 guinées envoyé (61) par les organisateurs du congrès.

Le second témoignage est intéressant dans la mesure où il émane d'un milieu musulman hostile au congrès du Caire : le Comité du Khalifat dans la vallée du Nil. Ce Comité, hostile au Caire (62) n'en prend pas moins la même attitude vis-à-vis du Rif (63) et demande des "dons spontanés" afin "d'aider les malheureux frères du Rif".

Le troisième témoignage émane de l'Inde (64). En 1920 avait été créé le Comité Central du Khalifat pour les frères Mohamed Ali et Shankat Ali avec la majeure partie des membres de la Ligue Musulmane qui soutinrent l'action de GANDHI. Ce Comité aida constamment les Rifains. En 1925 il décida de les aider pécuniairement. Il lança un appel de solidarité et très vite les souscriptions se montèrent à 500 000 roupies. Mais la difficulté, qui ne fut jamais résolue d'ailleurs, fut de faire parvenir les fonds jusqu'au Rif. Les souscriptions continuèrent donc à affluer et à la fin de la guerre (1926) leur montant était de 1 500 000 roupies, soit environ 18 000 000 F de l'époque, somme qui apparaît considérable et qui provenait pour l'essentiel des masses populaires.

Ces quelques témoignages montrent à quel point la lutte d'ABD-EL-KRIM connut un large et profond écho dans les masses musulmanes. Si l'on ajoute à cela la considération accordée au chef rifain

par les deux congrès musulmans de 1926, on peut affirmer qu'il y a là incontestablement un phénomène de large solidarité avec le Rif. Quelle qualification accorder à cette solidarité ? Solidarité musulmane strictement religieuse ? Solidarité politique de nations dominées ? Solidarité arabe ? La question reste encore posée.

Jacques CREMADEILLS  
Faculté des Lettres - Rabat

ANNEXES

ANNEXE I (65)

Au nom de Dieu clément et miséricordieux  
Aux musulmans !

Nous avons tourné notre pensée vers la République turque avec espoir ferme qu'elle recevrait l'association du Khalifat indien et beaucoup d'autres comités musulmans en vue des pourparlers avec l'assemblée mélienne pour la question du Khalifat et de savoir les causes pour lesquelles le gouvernement d'Angora a abandonné la question.

Nous espérons qu'après ces pourparlers les nuages se dissiperaient et que l'accord se ferait pour tenir l'assemblée générale des musulmans dans la nouvelle capitale des Turcs.

Dans l'intervalle, les journaux nous surprirent par une nouvelle qui est tombée sur la tête des musulmans comme la foudre tombant du ciel.

Cette nouvelle, c'est le refus des Turcs à délivrer une autorisation à la délégation indienne pour se rendre à Angora.

Et cela a fait briser les espoirs qu'on avait de l'Assemblée mélienne ; mais nous ne cessons pas d'avoir l'entière certitude que le Comité Anatolien, qui tient à l'Islam plus que tout le monde à ses entrailles qui se brûlent comme tous les autres musulmans, de ce fait que nous n'attendons pas. (sic)

Que l'assemblée mélienne sache que les comités existent encore et que les royaumes sont à tour de rôle et que les jours sont comme une femme enceinte. (66)

Nombreux sont les avis relatifs à la question du Khalifat et les musulmans ne cessent de se plonger dans leur dispute et leur scission qui a été la cause de leur dispersion et de leur captivité et ils se trouvent aujourd'hui dans une pénible situation.

Ils sont devenus après l'abandon du Khalifat et du Khalife comme un troupeau de moutons sans berger.

Nous croyons que cette importante affaire amènera la réunion de notre dispersion et notre accord est aussi l'établissement d'un Congrès pour les associations orientales comme celui des associations occidentales.

Ces nombreux avertissements ne nous ont pas suffi et on voit les gens comme des êtres ivres, chacun d'eux déchire la chair de son frère sans s'apercevoir du malheur qui nous entoure. Nous demandons à ce que le Bon Dieu nous regarde d'un oeil de pitié et de miséricorde et nous mette dans le bon chemin.

Comme la religion constitue la sincérité vis-à-vis de Dieu, de son Prophète et du peuple musulman, j'ai voulu faire connaître mes faibles idées et je demande qu'elles soient acceptées par mes frères musulmans.

Comme jadis, la maison de consultation était la maison du Prophète (que le salut soit sur lui), c'est là où s'étaient réunis les compagnons du Prophète au moment de sa mort et avant son enterrement pour se consulter au moment de la nomination de Abou BEKR, premier Khalife, qui a été décidée au "Soukh Beni Saïda" (67) à l'unanimité de tous les musulmans et comme les deux villes sont des endroits sûrs et lieux de réunion de tous les pèlerins qui viennent de tous les côtés.

Comme Dieu le Très Grand a fait disparaître celui qui était un obstacle devant eux, c'est-à-dire l'homme de malheur qui a été la cause de la ruine de l'Islam par son opposition aux armées ottomanes et démarches pour le partage de la Syrie, Palestine, Mésopotamie entre les nations européennes.

Ce qui l'a fait disparaître fera disparaître ses descendants qui suivent ses traces.

Il est indispensable aujourd'hui que le Congrès islamique se réunisse à la Chambre sacrée de Dieu (68) pour la discussion et le règlement de la question du Khalifat, du Khalife et de toutes les affaires de l'Islam.

Que tous les Comités musulmans se mettent d'accord pour envoyer leurs représentants vers ce lieu sacré et que l'Assemblée générale si elle n'y voit aucun inconvénient, soit fixée au commencement du "Rejab" de l'année courante.

J'avais pensé à ce que la réunion du Congrès musulman soit tenue en Turquie ou dans le Fakhame, à cause de leur indépendance. Mais aujourd'hui l'atmosphère s'éclaircit et l'eau a exclu l'emploi du sable (69) et le retour à l'origine est obligatoire.

En ma qualité de représentant de l'Algérie au Congrès musulman et Président de la commission relative au Khalifat à Alexandrie où j'habite actuellement, j'ai osé exposer tout ce qui précède.

Ce qu'on espère de tous les comités concernant le Khalifat c'est d'échanger des avis le plus vite possible, car l'espace est court, le moment difficile et les ennemis de l'Islam debout dans leur embuscade.

Il est temps de cesser les disputes et il est nécessaire de nous unir par des liens d'unité et de concorde.

Nous devons aussi considérer que l'entrée du Sultan du Nedj dans le lieu sacré sans armes est une preuve certaine de ses bonnes intentions et de sa bonne politique.

Cela montre qu'il désire laisser le règlement de la question au Congrès islamique car il ne pense pas conquérir le pays à son propre profit.

Il ne cherche qu'à rehausser l'Islam, assurer son unité et faire revivre les principes du Coran, de la Sounna, et faire cesser l'injustice qui s'est propagée dans notre temps actuel et qui est la cause de ses disputes et de ses scissions. Les écrits et les bonnes actions des Wahabites démontrent clairement leur loyalisme et leur sincérité vis-à-vis de Dieu et des peuples musulmans. Que Dieu les appuie de son aide

tant qu'ils resteront dans ces chemins.

Il n'y a d'appui que celui de Dieu qui le donne à qui bon lui semble. Je demande à Dieu, au nom de la plus illustre de ses créatures, Mahomet, de nous appuyer par son assistance, de faire triompher nos efforts, de rehausser l'Islam et d'humilier tout ce qui cherche à l'humilier.

Il n'y a que sa puissance qui agit au-dessus de tout le monde.

Vingt sept Rabih Leyeul. an 1343  
Khâled Ben Amir Hachim Ben Amir  
Abd El Khadir El Hachemy d'Alger

Traduction conforme : Saint-Louis, 11 février 1925  
Le cadi Président  
Ayninas SECK

ANNEXE II

A S.E. SI MOHAMMED KHARADJ EL MENIAOUI  
Président de la Société Mutuelle des Ulema du Caire

Compliments et salutations abondantes,

Nous avons reçu avec une extrême reconnaissance et le plus grand plaisir votre noble réponse, du 2 Djoumada 1° 1344 (70).

Nous vous sommes reconnaissant de vos hautes marques de sympathie et de vos nobles efforts ainsi que de la sollicitude et des marques de bonté de la Commission de secours des blessés et des victimes du Rif.

Nous avons l'intention de vous répondre dès réception de votre lettre ; malheureusement nous en avons été empêché par les difficultés de communication avec l'étranger, car les ennemis nous encerclent étroitement. Ne nous tenez donc pas rigueur de ce retard.

Vous nous avez entretenu du choix de la meilleure méthode à employer pour garantir l'arrivée des fonds, suivant les termes du rapport de la Commission. Voici ce que nous avons arrêté : vous garderez les secours par devers vous jusqu'à l'arrivée de la délégation que nous désignerons dès qu'il nous sera possible de le faire ; cette façon de faire nous paraît la plus sûre pour la réception des fonds.

Après rédaction de la présente, nous est parvenue une lettre de S.E. CHEIKH SIDI HOSSEIN OUALI EL ALAOUI EL HOSSEIN EL KADIMI, nous avons ordonné à notre frère SI M'HAMED de lui répondre en notre nom. Nous avons adressé une proclamation au Congrès Général islamique du Khalifat relatant les pouvoirs que nous vous conférons à vous et à SIDI HOSSEIN OUALI EL KADIMI pour représenter le Rif au Congrès. Excusez-nous de ne pouvoir participer aux travaux de ce Congrès en raison des difficultés que vous n'ignorez pas.

Nous aurions bien voulu que votre délégation pût prendre part avec celles des autres nations à ce Congrès religieux, dont nous espérons le reveil, la solidarité et l'union pour le profit du monde musulman. Nous aurions désiré profiter de cette occasion, mais l'homme ne peut réaliser tous ses souhaits. De toute façon, si les circonstances ne nous permettent pas d'être présents de corps, nous le serons en esprit, priant Dieu de favoriser la réussite de cette entreprise.

Pour terminer, veuillez transmettre le tribut de notre reconnaissance, au nom de la nation rifaine, à tous les membres du Congrès et plus particulièrement à l'illustre Emir OMAR TOME et à tous les hommes de bien qui ont répondu à l'appel au Caire ou ailleurs. Dieu ne vous frustrera pas de vos mérites. Qu'il vous bénisse vous et vos travaux désintéressés.

Salut et miséricorde de Dieu !

Tamassint. Rif. 15 Ramadan 1344 (71)

Mohamed BEN ABDELKRIM EL KHATTABI.

ANNEXE III

Au nom de Dieu clément et miséricordieux !

Au magnanime et illustre homme d'élite, S.E. SIDI HOSSEIN OUALI EL ALAOUI EL HOSSEIN EL KADIMI, Président du Congrès Général islamique du Khalifat du Caire, membre de la Société des Ulema de Djama Lazhar.

Nous faisons savoir avec le plus grand plaisir à Votre Seigneurie que nous avons reçu la copie photographique de votre auguste lettre en date du 19 Chaaban 1344 (72). Nous l'avons examinée, pleins de respect et de joie et pénétrés de reconnaissance pour les hautes marques de sympathie et les nobles sentiments témoignés au peuple rifain. Que Dieu bénisse vos efforts et vous récompense, en ce monde et en l'autre, au nom de vos frères musulmans, comme vous en êtes digne !

De ce texte, nous avons déduit l'importance de la solidarité religieuse du Caire et de son zèle pour les bonnes oeuvres et nous en avons été profondément émus dans la certitude où nous sommes qu'à la faveur du lien spirituel et de la forte attache islamique, l'union ne cessera de rester fortement ancrée entre les membres de la religion musulmane, en dépit des distances, ce qui nous fait présager un avenir radieux aux yeux de ceux qui agissent sans se rebuter.

En avant, O braves ! Si même vous deviez persévérer dans la lutte soutenue dans votre guerre sainte, quoi d'étonnant que nous obtenions l'objet de nos vœux et atteignons notre but à bref délai ? Il serait en effet possible de voir revivre l'heure des ancêtres chez ce peuple qui a été suscité "comme pour l'auteur d'ordres et de dépenses et comme témoin honorable" jusqu'à ce que l'Islam recouvre son primitif éclat et son ancienne jeunesse. Cela n'est pas impossible à Dieu. Allah soutient quiconque embrasse sa cause !

Pour ce qui est des secours accumulés devant vous pour les blessés et les victimes du Rif, nous avons écrit à ce sujet au Cheikh SIDI MOHAMED KHARRDJ EL MENIAOUI pour lui indiquer le moyen à employer de manière qu'ils nous parviennent dans des conditions satisfaisantes.

Vous mandez que Monsieur BENT nous a envoyé de votre part un chèque de 2 000 guinées. Nous n'avons reçu que votre lettre et ce chèque ne nous est pas encore parvenu. Nous ignorons si Monsieur BENT est déjà arrivé à Tanger. Nous vous prévenons que nous ne nous fions plus à la dame anglaise de Tanger dans aucune des questions de l'extérieur. Nous espérons, grâce à Dieu, dès que nous en trouverons les moyens, vous envoyer une délégation qui s'occupera de la question des secours et aura ainsi l'avantage de faire votre connaissance.

Nous avons agréé avec la plus grande reconnaissance, illustre président, votre invitation tendant à la présence de notre délégation au Congrès Général du Khalifat au sein des autres délégations des nations islamiques, comme nous avons agréé précédemment l'invitation de S.E. Cheikh MOHAMMED FARADJ EL MENIAOUI. Malheureusement, les circonstances ne nous permettent pas d'y répondre car les ennemis nous cernent de toute part et les routes nous sont fermées, particulièrement celle de Tanger dans la situation actuelle. Mais afin de profiter de la faveur qui se présente et de l'occasion que vous offrez au peuple rifain d'avoir l'honneur de prendre part avec les autres députations de l'Islam à ce congrès Général, suivant ses droits religieux ainsi que vous le dites, nous espérons que vous et Cheikh MOHAMMED FARADJ EL MENIAOUI vous nous ferez l'honneur de représenter la nation rifaine à ce congrès général islamique. Soyez-en remercié.

P.S. de l'écrivain :

Après avoir eu l'honneur de lire votre lettre photographiée à l'adresse du frère l'Emir SIDI MOHAMED BEN ABDELKRIM EL-KHATTABI, je la lui ai envoyée ; après quoi j'ai reçu l'ordre de vous répondre en son lieu et place. Vous recevrez ci-joint la proclamation qu'il

m'a communiquée à l'adresse du congrès et qui relate le pouvoir qu'il vous confère à vous et au Cheikh SIDI MOHAMED FARADJ de représenter le peuple Rifain.

En terminant, nous prions Dieu de vous garder indéfiniment comme un lien de miséricorde et de refuge et de couronner vos efforts pour le triomphe de ce que vous espérez.

Salut, miséricorde et bénédiction de Dieu.

Centre de Taghzout, 22 Ramadan 1344 (73)

M'HAMED BEN ABDELKRIM ELKHATTABI.

## NOTES

- (1) - L'essentiel de la position de POINCARE se trouve exposé dans une lettre adressée le 22 mars 1924 au Général WEYGAND et au Maréchal LYAUTEY. Cette lettre répondait à une note de WEYGAND signalant les premières tentatives faites par le roi du Hedjaz pour se faire proclamer Khalife à la place d'Abdul Medjid dépossédé par l'Assemblée d'Angora.
- (2) - "Fortifie, ô mon Dieu, quiconque fortifiera la religion musulmane Vivifie les bons sentiments de quiconque vivifiera la tradition du Prophète. Protège-nous, ô mon Dieu, contre les troubles de ce bas-monde et contre les peines de l'autre monde, car tu es Tout Puissant".
- (3) - Lettre N° 314 du 7/11/1924 adressée par WEYGAND au Président du Conseil, Ministre des Affaires Etrangères, communiquée par le Courrier Diplomatique du 25/11/1924, N° 392.
- (4) - Lettre de Lucien SAINT N° 150 du 26/1/1924
- (5) - Lettre de LYAUTEY N° 669 du 9/4/1924
- (6) - Lettre du 7/11/1924 adressée au Président du Conseil, Ministre des Affaires Etrangères "... En raison du caractère international de l'organisation des pèlerinages ... je crois que le moment serait propice pour poser la question de l'internationalisation des Lieux Saints ... et de garantir les droits des différentes puissances intéressées ..."
- (7) - "... au début de la guerre je m'étais demandé dans quelle mesure nous pourrions exploiter à notre profit la qualité de Commandeur des Croyants qui est également reconnue au Sultan du Maroc ... Il est bien évident qu'il nous sera plus facile d'asseoir notre influence dans des pays d'Islam morcelés que dans un empire formant bloc ne fut-ce que du point de vue religieux. Mais au Maroc nous avons tout à gagner à nous appuyer sur l'autorité spirituelle du Sultan. C'est la politique que j'ai suivie. Elle ne comporte de ma part aucune intention d'en favoriser l'extension mais seulement le grand désir de l'utiliser au mieux de l'intérêt français ..."  
Réponse de LYAUTEY à la lettre de POINCARE du 22/3/1924.

- (8) - "... L'entité islamique qui réunirait marocains, algériens et tunisiens sous un même khalife serait très nuisible car elle faciliterait l'envoi dans les trois pays de directives politiques islamiques uniques qui pourraient à certains moments grouper contre la France nos sujets et protégés ..."  
Lettre de L. SAINT ; supra N° 4.
- (9) - Télégramme du 13/11/1924 N° 270 adressé à WEYGAND.
- (10) - "... Une personnalité de confiance ... serait autorisée à se rendre à la Mecque ... mais ne devrait en aucune façon engager le gouvernement français. Elle devrait se dérober à toute conversation sur la question du Khalifat".
- (11) - "Si ultérieurement, il devenait nécessaire d'entamer officiellement des conversations avec IBN SEOUD du fait de la confirmation du pouvoir de ce souverain et de la nécessité reconnue par les Grandes Puissances de discuter avec lui ... j'estime que ces conversations, dépassant le cadre de la Syrie, devraient être poursuivies par un agent désigné par le Gouvernement français".  
Télégramme du 13/11/1924 N° 270
- (12) - La lutte contre l'influence anglaise en pays d'Islam est soulignée par plusieurs documents antérieurs à 1924 dont les plus caractéristiques sont les trois lettres suivantes :
- Lettre du Haut Commissariat de la République Française en Syrie et au Liban à Service de Renseignement - Rabat-Alep le 25/7/1921 N° 962/K "... la question des Lieux Saints demeure intacte ... Nous ne pouvons pas, pour des raisons de politique générale et d'Europe, prendre dans cette affaire une attitude qui serait anti-anglaise. Néanmoins, et le Maréchal est entièrement de cet avis, nous avons à jouer une carte intéressante en reprenant vis-à-vis de l'Islam une situation prépondérante ... C'est pour cette raison que le projet du Chérif CHARAF nous intéresse ... Il propose pour le Hedjaz un régime de neutralisation ... Ce projet nous révèle le mécontentement croissant de l'Islam décidé à lutter contre l'influence anglaise. Et nous ne pouvons que suivre avec intérêt un courant d'idées qui fera obstacle au mouvement panarabe".
  - Lettre du Général GOURAUD à BRIAND. Alep 18/7/1921  
"... Le mouvement me paraît être la seule solution à une crise de l'alliance franco-britannique provoquée par le désir non dissimulé d'hégémonie anglaise sur le monde musulman dans son entier ... Favoriser l'idée de l'internationalisation des Lieux Saints partout . Faire passer des articles dans les journaux étrangers bien choisis, en particulier dans la presse arabe d'Amérique ... Un sérieux mouvement d'opinion se ferait jour dans la presse mondiale ... Saisir la S.D.N. ... ou bien réunir un congrès islamique à Genève sur un projet de statut du Hedjaz".
  - Lettre du Haut Commissariat de la République Française en Orient à Ministre des Affaires Etrangères. Constantinople le 12/12/1924 N° 600" ... On prête au gouvernement anglais l'intention de provoquer hors de Turquie la réunion d'un congrès panislamique qui éliminerait un autre khalife ..."

- (13) - Lettre de LYAUTEY au Conseiller du Gouvernement Chérifien du 14/4/1924 N° 1542. "... Le Sultan désire donner une certaine publicité à cette lettre et y répondre. J'estime inopportuns la publication de la lettre et l'envoi d'une réponse. Cette lettre ... est destinée à soulever l'Islam contre la République d'Angora ... Jusqu'ici les deux khalifes se sont complètement ignorés. Le Sultan n'a que des avantages à la prolongation de cette situation ... Cela risquerait de gêner la politique française vis-à-vis de la République Turque ... Les Turcs verraient l'intervention indirecte de la France contre eux ... Je vous serais obligé de faire connaître à Sa Majesté les raisons ci-dessus développées".
- (14) - Note du Chef de Service de la Presse Musulmane à Directeur des Affaires Indigènes et à Directeur du Service des Renseignements, du 30/10/1924 N° 638. "Décision prise par le Grand Congrès des uléma d'Egypte le 24 mars 1924 de convoquer au Caire en mars 1925 un congrès musulman chargé de désigner un nouveau khalife. Les partisans du congrès recommencent leur propagande aux Indes sous la direction de CHEWKET ALI, Président du Comité Central du Khalifat de Bombay ; en Egypte avec le Cheikh HUSSEIN WALI secrétaire général du Congrès ; en Syrie sur les conseils de l'émir SAID DJEJAIRI".
- (15) - Lettre de HERRIOT à LYAUTEY du 15/11/1924 N° 1627  
"... Les renseignements parvenus ne permettent pas d'affirmer qu'il se produit un mouvement sérieux de retour au khalifat. La question du khalifat n'est peut être simplement qu'un élément d'opposition dans le programme des partis qui combattent Mustapha KEMAL. J'estime avec vous que "notre politique de neutralité religieuse, respectueuse des traditions marocaines" garde toute sa valeur et que nous n'avons pas à désigner dès aujourd'hui des mandataires ... Les démarches faites par les organisateurs ... pour que nous acceptions de les guider dans le choix des délégués des communautés musulmanes nous ont été communiquées ... Me faire connaître plus spécialement du point de vue marocain, vos informations et vos suggestions".
- (16) - Lettre de HERRIOT à LYAUTEY du 18/12/1924 N° 1795. "... dépêche du Gouverneur Général de l'Algérie. J'approuve entièrement les conclusions de M. STEEG".
- (17) - Lettre de STEEG à Ministre des Affaires Etrangères. Alger le 19/11/1924 N° 16744. "... sur la participation des musulmans de l'Algérie au Congrès qu'ont projeté les uléma du Caire ... La question du Khalifat ne s'est jamais posée en Algérie ... Il serait inopportun de communiquer aux uléma du Caire une liste des personnalités algériennes, liste qu'il faudrait s'attendre à voir divulguer rapidement. Une discussion publique ne tarderait pas à s'instituer autour des délégués ... et en outre de l'agitation qui serait fatalement la conséquence des polémiques engagées, nos adversaires auraient beau jeu pour faire peser à l'avance la suspicion sur nos mandataires".

- (18) - Note de LYAUTEY au Président du Conseil, Ministre des Affaires Etrangères du 15/1/1925 N° 120. "... il n'est pas douteux que l'invite des uléma du Caire dont je suis heureux de constater l'esprit de tolérance et de conciliation serait susceptible de présenter un grand intérêt en ce qui concerne la représentation éventuelle au Congrès de nos communautés musulmanes d'Algérie ou de Tunisie ... Les Marocains sont naturellement placés sous l'autorité religieuse de leur Sultan ... Cette situation présente tant d'avantages pour notre politique au Maroc, notre politique musulmane à un intérêt si évident au compartimentage religieux de l'Islam qu'il ne saurait être question pour nous de désigner aux promoteurs du congrès des personnalités marocaines. Ceci dit, j'estime qu'il n'y aurait que des avantages à ce qu'il y ait, au congrès du Caire, pour le compte du gouvernement français et du protectorat, un bon auditeur ... Si KADDOUR BEN GHABRIT, sujet algérien, me paraît être en sa qualité de Président des Habous des Lieux Saints de l'Islam, dans les conditions voulues pour jouer ce rôle d'observateur ... Il ne manquera pas de s'occuper des Lieux Saints et des Pélerinages, sauvegardant les intérêts que les musulmans du Maroc possèdent aux Lieux Saints".
- (19) - Si KADDOUR BEN GHABRIT a notamment été "l'espion" de HERRIOT au Congrès des uléma du Maroc en 1924, il fit un rapport pour le compte du gouvernement sur la propagande communiste en milieu musulman.
- (20) - Note de LYAUTEY du 7/1/1925 N° 36 DR/3. "... que des avantages à ce que le Maroc délègue en qualité d'auditeur SI KADDOUR BEN GHABRIT, Président de la Société des Habous des Lieux Saints de l'Islam. Il pourrait en dehors du congrès éclairer habilement ses coreligionnaires d'Orient sur la situation du Maroc devant l'Islam et recevoir d'eux de précieux renseignements concernant l'opinion de la communauté musulmane".
- (21) - Lettre de GAILLARD, Ministre de France au Caire à Ministre des Affaires Etrangères. Le Caire le 12/12/1924 N° 213. "Le comité du khilifat s'est occupé activement de la préparation du congrès ... Un autre comité s'était fondé à Alexandrie sous les auspices du Prince OMAR TOUSSOUM qui désirait contrecarrer les vues du roi FOUAD. Ce comité qui essaya d'employer à ses fins l'émir KHALED n'eut aucun succès et semble oublié ... La victoire wahabite a modifié la situation ... IBN SEOUD a écrit à toutes les communautés musulmanes pour les convoquer à un congrès qui devra avoir lieu à la Mecque à une date qui n'est pas encore fixée. Ce congrès est destiné à examiner et si possible régler la question du statut des villes saintes et la protection du pèlerinage ... La situation la plus contraire à nos intérêts serait l'instauration d'un Khalife à la Mecque."
- (22) - Lettre du Ministre des Affaires Etrangères à LYAUTEY, 31/1/1925 N° 168. "... des missions spéciales seraient envoyées par le comité organisateur dans différents pays musulmans ... Exercer à cet égard une surveillance attentive en ce qui concerne le Maroc et je vous demanderais de me signaler sans retard toute manifestation qui pourrait ultérieurement se produire dans toute l'étendue de votre pro-

tectorat. L'ajournement du Congrès du Caire paraît devoir donner un surcroît d'importance à l'assemblée convoquée par IBN SEOUD à la Mecque pour le règlement du statut des Lieux Saints ... Cette affaire fait l'objet d'une étude spéciale de mon département."

- (23) - GAILLARD à Ministre des Affaires Etrangères. Le Caire le 20/1/1925 Télégramme N° 10. "Le conseil du congrès islamique pour le khalifat présidé par le directeur d'El Azhar vient de décider d'ajourner à un an la réunion du Congrès".
- (24) - Note du 13/3/1926 N° 455. "... Le sultan vient de recevoir un télégramme par lequel le Cheikh de la mosquée d'El Azhar, Président du Congrès, informe Sa Majesté que la réunion islamique générale du Khalifat est fixée au 13 mai 1926. Il la prie d'indiquer les noms des délégués du Maroc ainsi que la date de leur arrivée au Caire."
- (25) - Même note que supra N° 24. "... tout en étant d'accord pour estimer que la question du Khalifat n'intéresse pas le Maroc, il remarque que le congrès doit s'occuper de certaines questions auxquelles la communauté musulmane marocaine ne peut rester indifférente".
- (26) - Même note que supra N° 24. "La question du statut du Hedjaz requiert l'attention des musulmans de toute origine et à ce titre ne saurait être discutée en dehors des Marocains. Sa Majesté MOULAY YOUSSEF estime en conséquence que s'il restait à l'écart de la manifestation, son prestige religieux ne pourrait qu'en souffrir. Aussi suggère-t-il l'envoi d'un ou deux délégués marocains en dehors de SI KADDOUR BEN GHABRIT".
- (27) - Il serait certainement très intéressant de savoir dans quelle mesure le départ de LYAUTEY a pu amener le souverain marocain à un changement d'attitude dans d'autres domaines que celui présentement évoqué. L'étude des documents par des historiens arabisants est, dans ce domaine, indispensable.
- (28) - Lettre de STEEG à Ministre des Affaires Etrangères, du 13/3/1926. "... L'envoi éventuel au Caire de délégués marocains pourrait présenter l'inconvénient de mettre ces derniers en présence d'un courant d'idées nouvelles qui pourraient les séduire et provoquer chez eux un sentiment inopportun de solidarité musulmane ... Mais pour exercer une action au sein du congrès, l'appoint de la délégation marocaine ne serait pas négligeable."
- (29) - Même lettre que supra N° 28. "... me faire part le plus tôt possible de Votre avis afin de me permettre ..."
- (30) - Voir note précédente N° 13
- (31) - Article de France-Islam sous la signature de Maurice REYNAUD.
- (32) - Lettre de GAILLARD à Ministre des Affaires Etrangères, le Caire le 21/4/1925 N° 87. "... m'a donné à penser que la candidature d'ABDEL KRIM avait pu être prise au sérieux en France et considérée comme indiquant une tendance de l'opinion égyptienne. J'ai donc cru nécessaire de mettre en garde le département contre une semblable appréciation".
- (33) - Dépêche N° 586

- (34) - Dépêche N° 852 du 17/3/1926. "... ABD-EL-KRIM, rebelle à l'autorité du Maghzen, n'a aucune qualité pour envoyer des représentants ..."
- (35) - Lettre du Délégué à la Résidence à Ministre des Affaires Etrangères du 27/3/1926 N° 586. "... M. GAILLARD a déjà signalé au comité que les délégués d'ABD-EL-KRIM n'avaient aucune qualité pour siéger au congrès ... Mais cette démarche peut ne pas être suffisante ..."
- (36) - Même lettre que supra N° 35. "... user de tous les moyens qui sont en notre possession pour empêcher les délégués de gagner l'Egypte J'invite notre consul général à Tanger à exercer une surveillance attentive sur tous les Marocains qui seraient susceptibles de vouloir gagner l'Egypte. Peut être votre Excellence estimera-t-elle à propos de demander à M. le Gouverneur Général de l'Algérie et à M. le Préfet des Bouches-du-Rhône d'exercer de leur côté une surveillance analogue".
- (37) - Ministre des Affaires Etrangères à Résident Général à Rabat ; télégramme 24/3/1926 N° 145. "... la présence d'un ou deux observateurs officieux choisis avec soin n'en sera que plus utile à la condition toutefois que leur crédit soit intact auprès du congrès."
- (38) - Président du Conseil, Ministre des Affaires Etrangères à Urbain BLANC, Délégué à la Résidence. Lettre N° 555. "... Le Sultan estime que l'accueil réservé à ABD-EL-KRIM est pour lui une raison suffisante de s'abstenir d'envoyer une délégation à un congrès où seront accueillis les émissaires d'un de ses sujets rebelles".
- (39) - Lettre du Président du Conseil, Ministre des Affaires Etrangères, à Lucien SAINT (Tunis) du 8/4/1926, sans numéro.
- (40) - Lettre de GAILLARD à Ministre des Affaires Etrangères du 9/4/1926 N° 98. "... existence d'un comité dissident du khalifat dit Comité d'Abou el Azaïm, du nom de son fondateur. Cet organisme a été fondé lorsque le Comité d'El Azhar lança l'idée d'un congrès du Khalifat au Caire. Différentes personnalités hostiles au roi FOUAD et notamment le prince Omar TOUSSOUM tentèrent de former un comité dissident Il obtint quelques subsides du Wafd pour reprendre sa campagne contre la candidature du roi FOUAD ..."
- (41) - Voir supra note N° 21
- (42) - Lettre de GAILLARD à BRIAND du 28/4/1926 N° 119. "... décision de ne pas admettre un Khalife en dehors des gouvernements intéressés. On écarte ainsi la possibilité de la désignation par surprise d'un personnage religieux ou d'un agitateur".
- (43) - L'émir KHALED préconise notamment la candidature de l'ex-Grand Senoussi, Ahmed el CHERIF. Puis il se range aux côtés d'IBN SEOUD (voir en annexe le texte de la lettre de l'émir KHALED aux musulmans du Sénégal).
- (44) - Cette propagande renforça la volonté du gouvernement français de ne pas favoriser le congrès musulman puisque désormais on pouvait craindre que l'Afrique du Nord ne soit plus la seule à être exposée au danger de rassemblement musulman.
- (45) - Des personnages tels que l'émir KHALED préconisaient déjà en 1925 la réunion d'un congrès à la Mecque. En 1926 du fait de l'initiative d'IBN SEOUD les deux principaux Etats se trouvent en opposition puisque IBN SEOUD et le gouvernement égyptien refusent tous deux d'envoyer des représentants au congrès "concurrent".

- (46) - GAILLARD à Ministre des Affaires Etrangères ; télégramme du 20/5/1926 N° 13. "... Le Congrès a pris fin ... Les organisateurs ont hâté la clôture afin de mettre fin aux discussions confuses et aux tentatives de faire dévier les débats par les agitateurs islamistes ..."
- (47) - Même télégramme que supra N° 13
- (48) - Lettre de GAILLARD à Ministre des Affaires Etrangères du 17/11/1925 N° 218
- (49) - Note de GAILLARD du 17/12/1925 N° 425, transmise par courrier diplomatique
- (50) - Même note que supra N° 49
- (51) - Note du Ministre des Affaires Etrangères à Résidence du 3/5/1926 par courrier diplomatique N° 185. "... invitations aux souverains de l'Egypte, de l'Afghanistan, du Yémen, de la Tunisie et du Maroc (pas au Sultan, mais à ABD-EL-KRIM) ainsi qu'à des savants musulmans de Palestine, de Tripoli, de Syrie, de Damas, d'Algérie (Moustapha CHERCHALLI) et de Java".
- (52) - Note de la Résidence à Ministre des Affaires Etrangères du 17/3/1926 N° 852
- (53) - Voir note supra N° 36
- (54) - Note du Ministre des Affaires Etrangères à Résidence, du 8/4/1926 N° 555
- (55) - Voir les deux lettres d'ABD-EL-KRIM, annexes 2 et 3.
- (56) - Ces deux lettres sont interceptées le 27 avril 1926. Un des Rifains chargé d'expédier la lettre est un agent double, EL HADJ ALI EL BOUCOUYI, qui travaille en même temps pour les Espagnols. On peut remarquer que ABD-EL-KRIM avait envoyé ces lettres par la poste anglaise, preuve de la confiance qu'il avait en elle.
- (57) - Ces renseignements sont donnés par le Tabor N° 1 de Tanger (troupes marocaines de police), rapport N° 1985 R.
- (57) - STEEG à Ministre des Affaires Etrangères, télégramme du 3/5/1926 N° 870
- (58) - Lettre du Résident au Consul de France à Tanger du 23/4/1926 N° 45D
- (59) - Lettre du Résident à Ministre des Affaires Etrangères du 3/5/1926 N° 281. "... comme il s'agit d'un agent politique des espagnols, il me paraît pas possible de l'empêcher d'effectuer ce voyage ... Il sera accompagné par SI EL HADJ TGLAOUI dont le rôle serait payé par le gouvernement espagnol."
- (60) - Voir lettre annexe 3
- (61) - Ce chèque est envoyé par l'intermédiaire d'un Anglais de Tanger, BENT. Nous retrouvons ici ces milieux anglais tangérois qui aidèrent semble-t-il, beaucoup ABD-EL-KRIM. La dame anglaise dont il est question dans la lettre d'ABD-EL-KRIM (annexe 3) est certainement la veuve ARNALL qui fut en liaison avec les Anglais GARDINER et GALLAHER, notamment dans les affaires de trafic d'armes pendant la guerre du Rif.

- (62) - Voir note supra N° 40. Les "dons spontanés" doivent être adressés à l'émir Omar TOUSSOUM. on peut remarquer que Omar TOUSSOUM, après avoir combattu la candidature du roi FOUAD, devint un des soutiens les plus ardents de IBN SEOUD. Cette attitude est à rapprocher de celle de l'émir KHALED.
- (63) - Oum el Qora, N° 56, transmis par le courrier diplomatique N° 82 du 10/3/1926.
- (64) - Lettre du Consul de France à Bombay du 11/5/1926, transmise par le courrier diplomatique N° 236 D
- (65) - Rapport du Ministre des Colonies au Ministre des Affaires Etrangères ; transmis à Rabat par courrier diplomatique du 22/5/1925 N°164 D.O.  
Cette circulaire est adressée au cadî de Saint-Louis par l'émir KHALED. On peut remarquer qu'il se présente comme le représentant de l'Algérie et s'efforce de dissiper les inquiétudes qu'a pu faire naître chez les musulmans orthodoxes l'occupation du Hedjaz par les Wahabites. Considéré par certains historiens comme le premier nationaliste algérien, l'action politique de l'émir KHALED vis-à-vis de la France connaît son plein développement en 1922. En 1925-26, son activité politique n'a plus pour cadre que le monde musulman et oriental.
- (66) - Parce qu'on ne sait pas ce qu'ils enfanteront.
- (67) - Un des quartiers de Médine.
- (68) - C'est-à-dire la Mecque.
- (69) - Pour faire les ablutions.
- (70) - 18 novembre 1925
- (71) - 29 mars 1926
- (72) - 4 mars 1926
- (73) - 6 avril 1926